

## **COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2022 DE LA SECTION FRANCAISE DU CIP FRANCE-BÉNIN**

Les deux réunions ont lieu à CHATEAU-THIERRY le dimanche 15 JANVIER 2023, au domicile de Jacqueline LEBOUVIER, 39 rue du Buisson à 02400 CHATEAU-THIERRY.

Présents : Joelle GASSER-DOSSMANN, présidente ; Michèle SCHULTZ, vice-présidente ; Patrick MILON, trésorier ; Jean-François PREVOT, secrétaire ; Patrice CAUET, Président du RC Strasbourg Avenir ; Mickael COURTOIS, Président du RC CHATEAU-THIERRY ; Jacqueline LEBOUVIER.

Invité : Bruno LEMERCIER, Past Gouverneur du District 1670

Pouvoirs : Jean-Michel NUSS à Patrick MILON ; Danielle AUBIN à Jacqueline LEBOUVIER ; Marie-Rose OSSWALD à Joëlle GASSER-DOSSMANN ; Chantal VOEGEL à Joëlle GASSER-DOSSMANN ; Plamen MIHALEV à Patrice CAUET.

7 présents et 5 pouvoirs

### **ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

1) Allocution de bienvenue de la Présidente.

La Présidente Joëlle GASSER-DOSSMANN déclare ouverte l'Assemblée Générale EXTRAORDINAIRE à 10 heures. Elle remercie Jacqueline LEBOUVIER d'accueillir ces assemblées à son domicile, ainsi que les membres pour leur participation.

Après avoir vérifié le quorum, elle déclare que l'Assemblée Générale EXTRAORDINAIRE peut valablement délibérer.

2) Modification des statuts de l'association.

Il est proposé de modifier comme suit le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 7 des statuts comme suit :

#### **Ancienne rédaction :**

##### **Article 7 : Conseil d'Administration**

L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 7 (sept) membres élus, au scrutin secret, par les membres de l'association lors de son assemblée générale ordinaire : un Président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier et trois assesseurs.

#### **Nouvelle rédaction :**

##### **Article 7 : Conseil d'Administration**

L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé au minimum de 5 (cinq) membres élus, au scrutin secret, par les membres de l'association lors de son assemblée générale ordinaire : un Président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier et un assesseur. Ce nombre de membres pourra être augmenté par décision de l'assemblée générale ordinaire.

Ces membres supplémentaires seront dénommés « assesseurs » et seront élus selon les mêmes modalités.

**Adopté à l'unanimité.**

3) Modification du règlement intérieur de l'association.

Suite à la modification des statuts, il est proposé de modifier comme suit le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 6 du règlement intérieur :

**Ancienne rédaction :**

**Article 6 : Conseil d'Administration et Bureau**

1. L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration composé de 7 (sept) membres au plus.

**Nouvelle rédaction :**

**Article 6 : Conseil d'Administration et Bureau**

1. L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration composé au minimum de 5 (cinq) membres.

**Adopté à l'unanimité.**

**Clôture de l'Assemblée Générale Extraordinaire à 10 h 30.**

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

La Présidente ouvre l'Assemblée Générale ORDINAIRE à 10 h 30. Après vérification du quorum, elle déclare que l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer.

1) Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 9 janvier 2022.

Lecture par le secrétaire Jean-François PREVOT du compte-rendu de l'Assemblée Générale ordinaire du 09/01/2022 qui a eu lieu en visioconférence. **Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

2) Rapport moral de la Présidente

- Le CIP France-Bénin compte à ce jour 14 membres individuels, 4 Rotary-Clubs (Château-Thierry, Ingwiller, Sélestat Centre Alsace, Strasbourg Avenir) et 1 District (1680) à jour de leurs cotisations.
- Le projet au CNHU de COTONOU était en standby depuis 2020 pour diverses raisons : COVID 19 et divers problèmes au sein du RCAC partenaires pour cette action. Elle rappelle que cette action était l'une des 2 actions principales de son mandat de Gouverneure, avec la participation de tous les clubs du District 1680. Elle explique qu'elle s'est rendue au Bénin en août 2022 pour tenter de débloquer la situation. Un protocole d'accord a été signé entre le RC Ingwiller, le CNHU de Cotonou et la section béninoise du CIP France-Bénin. Les fonds ont été reversés au RC Ingwiller et le projet a

été géré en direct depuis la France. La salle des pansements a été livrée en décembre 2022.

- Visite au RC Sélestat Centre Alsace pour une conférence d'une infirmière du PHANS (Projet Humanitaire Afrique Nord Sud), association basée dans le Haut Rhin, qui a fait une mission humanitaire au Bénin. La présidente a été invitée pour des échanges croisés avec cette infirmière, un ressortissant béninois basé en France et pour partager son expérience du pays.
- Présentation du CIP France-Bénin à son nouveau club «RC Strasbourg Avenir» qui a donné lieu à une adhésion de ce club Rotary.
- Une présentation du CIP France-Bénin est prévue à «l'interclubs Strasbourg Eurométropole» qui regroupe les 12 Clubs de l'Eurométropole.
- Il est prévu également la publication dans ROTARY MAG d'une brève sur la salle des pansements du CNHU de COTONOU.
- De son déplacement au Bénin en août 2022, elle a rapporté deux projets de Global Grants qui seront soumis au Conseil d'Administration :
  - \* La retenue d'eau à Boukoumbé avec développement d'une activité de maraîchage, située dans le nord-ouest du Bénin ;
  - \* Le centre de soins et de réinsertion de DJOUGOU, qui s'adresse à des personnes atteintes d'un handicap mental, situé aussi au nord-ouest du Bénin.

#### **L'assemblée prend acte de la présentation du rapport moral de la Présidente.**

#### 3) Rapport financier et situation de trésorerie par le trésorier Patrick MILON

L'état des recettes et des dépenses est commenté par le trésorier. Le solde arrêté au 1er décembre 2022 est de 5 534,93 €. Le solde précédent était de 4 605,93 €.

#### 4) Rapport des réviseurs aux comptes

En l'absence de Rolf GROSS, Michèle SCHULTZ rapporte que les contrôles effectués n'ont montré aucune anomalie dans les comptes de l'association.

#### 4) Approbation des comptes – Quitus au trésorier et au conseil d'administration

Après avoir approuvé les comptes présentés par le trésorier, **l'assemblée donne quitus au trésorier et au conseil d'administration.**

#### 5) Désignation des réviseurs aux comptes pour l'année 2022-2023

Francis CARRE et Patrice CAUET sont désignés à l'unanimité comme réviseurs aux comptes pour l'année 2022-2023.

#### 6) Fixation du montant des cotisations annuelles

Les montants antérieurs sont maintenus pour 2022-2023 :

Rotarien : 20 euros

Rotaracien : 10 euros



Rotary club : 100 euros  
District : 500 euros

- 7) Fixation du nombre d'assesseurs au Conseil d'Administration – Election des assesseurs complémentaires

L'assemblée décide à l'unanimité de fixer le nombre d'assesseurs à 3.

Bruno LEMERCIER se déclare candidat à la fonction d'assesseur. Il est élu à l'unanimité.

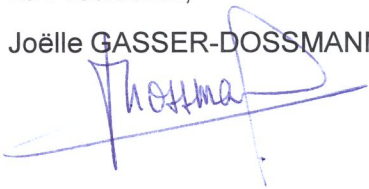
- 8) Points divers / informations / questions – réponses

En l'absence de questions, la Présidente informe que le Président élu de la Fondation Rotary, Barry RASSIN, l'a nommée coordinatrice régionale de la Fondation (RRFC) pour la Région 14 (France métropolitaine, Andorre, Monaco, Luxembourg et Belgique francophone).

L'Assemblée Générale ordinaire est clôturée à 11 h 30.

La Présidente,

Joëlle GASSER-DOSSMANN



Le Secrétaire,

Jean-François PREVOT

